

PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 27 février 2014 à 10 h 00  
au siège de la Communauté situé au  
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

**SONT PRÉSENTS**

M. Denis Coderre, président

M. Stéphane Boyer	Mme Manon Gauthier
Mme Marie Cinq-Mars	Mme Andrée Hénault
Mme Catherine Clément-Talbot	M. Paul Larocque
Mme Suzanne Dansereau	M. Paul Leduc
M. Gilles Deguire	M. Lionel Perez
M. Marc Demers	M. Guy Pilon
M. Alain Dépatie	M. Jean-Marc Robitaille
Mme Chantal Deschamps	Mme Chantal Rouleau
M. Pierre Desrochers	M. Philippe Roy
M. Alan DeSousa	M. Aref Salem
M. Gilbert Dumas	Mme Caroline St-Hilaire
M. Normand Dyotte	M. Peter F. Trent
M. Bernard Gagnon	

**N'ONT PU ASSISTER**

M. Pierre Charron\* et M. Claude Dauphin\*.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin, assistent à l'assemblée.

---

La convocation a été transmise le 19 février 2014 et l'avis public a été donné le 24 février 2014.

---

L'assemblée est déclarée ouverte par le président à 10 h 00.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

---

CC14-012

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR : M. Lionel Perez

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis pour la présente assemblée.

---



CC14-013 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE  
3 OCTOBRE 2013 ET LE 23 JANVIER 2014

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR : M. Normand Dyotte

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire tenues le 3 octobre 2013 et de la séance extraordinaire tenue le 23 janvier 2014.

---

CC14-014 RÉOLUTION DE CONCORDANCE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA  
MRC DE L'ASSOMPTION

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-022 adoptée à sa séance du 13 février 2014,

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

APPUYÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

Il est résolu d'approuver la résolution numéro 14-01-004 adoptée le 22 janvier 2014 par le conseil de la MRC de L'Assomption indiquant que son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération n'a pas à être modifié pour tenir compte du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté, puisque ce schéma est conforme aux orientations, aux objectifs et aux critères du Plan métropolitain en vigueur.

---

CC14-015 PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-028 adoptée à sa séance du 13 février 2014

PROPOSÉ PAR : M. Alan DeSousa

APPUYÉ PAR : M. Stéphane Boyer

Il est résolu d'entreprendre, conformément aux articles 53.23 et 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles édicté par le Règlement numéro 2006-35 de la Communauté.

---



CC14-016

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX RIVES  
ET AUX PLANS D'EAU

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-030  
adoptée à sa séance du 13 février 2014,

PROPOSÉ PAR : M. Normand Dyotte

APPUYÉ PAR : Mme Manon Gauthier

Il est résolu

D'adopter, dans le cadre du Fonds de développement métropolitain, le  
programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans  
d'eau du Grand Montréal dont les modalités sont énoncées au document  
joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'affecter à ce programme une somme de un million deux cent mille  
dollars (1,2 M\$) à même les disponibilités non autrement appropriées du  
Fonds de développement métropolitain.

---

CC14-017

INVERSION DU FLUX DE L'OLÉODUC 9B D'ENBRIDGE

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Rouleau

Il est résolu

De demander à la compagnie Enbridge de respecter les conditions de la  
recommandation de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de  
l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale du  
Québec énoncées à son rapport déposé en décembre 2013 concernant  
l'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge ;

De demander à l'Office national de l'Énergie de s'assurer que la  
compagnie Enbridge respecte ces conditions avant de donner son aval à  
l'inversion du flux de son oléoduc 9B ;

De demander l'appui du gouvernement du Québec afin que la compagnie  
Enbridge respecte ces conditions.

De demander au gouvernement du Canada d'inclure les oléoducs et les  
gazoducs dans sa réglementation sur le transport des marchandises  
dangereuses ;

De demander que des représentants de la Communauté soient inclus à  
l'unité de vigilance recommandée par la Commission de l'agriculture, des  
pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée  
nationale dans son rapport.

---



CC14-018 APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-145 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-046 adoptée à sa séance du 13 février 2014,

PROPOSÉ PAR : M. Aref Salem

APPUYÉ PAR : M. Pierre Desrochers

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté,

Les modifications spécifiques aux immobilisations afférentes au métro apportées au Programme triennal des immobilisations 2013-2015 de la Société de transport de Montréal afin d'ajouter sous la rubrique «Matériel roulant» du réseau du métro le projet de mise à niveau des moteurs de traction pour un montant de treize millions huit cent trente-trois mille huit cent soixante-six dollars (13 833 866 \$), et

L'emprunt de treize millions huit cent trente-trois mille huit cent soixante-six dollars (13 833 866 \$) décrété par le règlement numéro R-145 de la Société de transport de Montréal pour financer le projet de mise à niveau des moteurs de traction des voitures MR-73.

---

CC14-019 NOMINATION À L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-047 adoptée à sa séance du 13 février 2014,

PROPOSÉ PAR : M. Gilbert Dumas

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

Il est résolu de désigner Mme Caroline St-Hilaire, membre du Conseil représentant la Ville de Longueuil, comme membre du conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport pour un mandat de deux ans, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport.

---

CC14-020 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-048 adoptée à sa séance du 13 février 2014,

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Deguire

APPUYÉ PAR : M. Bernard Gagnon

Il est résolu de désigner M. Donald Beaulieu, producteur agricole proposé par la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, comme membre du Comité consultatif agricole.

CC14-021

DISTRIBUTION DU COURRIER À DOMICILE EN MILIEU URBAIN PAR  
POSTES CANADA

ATTENDU QUE Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services ;

ATTENDU QUE cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile en milieu urbain d'ici les cinq prochaines années ;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont pas été consultées avant l'annonce de cette réforme ;

ATTENDU QUE les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale ;

ATTENDU QUE Postes Canada doit obtenir le consentement des municipalités avant l'installation des boîtes communautaires sur la propriété municipale ;

ATTENDU QUE la décision unilatérale de Postes Canada aura des effets négatifs sur l'économie des régions canadiennes ;

ATTENDU QUE les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services ;

PROPOSÉ PAR M. Paul Larocque

APPUYÉ PAR Mme Chantal Deschamps

Il est résolu

QUE la Communauté demande à Postes Canada de surseoir à sa décision et d'amorcer immédiatement une consultation du milieu municipal ;

QUE la Communauté collabore avec la Fédération canadienne des municipalités afin de faire valoir l'intérêt des municipalités dans cet enjeu.

---



#### Documents déposés

- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 23 janvier 2014.
  - Liste des contrats au 14 février 2014.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10 h 40.

Les résolutions numéros CC14-012 à CC14-021 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire

\* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Pierre Charron et M. Claude Dauphin ont motivé leur absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 27 février 2014

Période de questions des citoyens

<b>NOM</b>	<b>SUJET DE L'INTERVENTION</b>
M. Bruce Walker, STOP	Les plages sur le territoire de la Communauté
M. Réal Bergeron, Collectif en environnement – Mercier-Est	Oléoduc Enbridge
M. Vincent Marchione, Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal	Raffinerie Suncor et oléoduc Enbridge sur le territoire de Rivière-des-Prairies